

## CHANTIERS ÉDUCATIFS JEUNES – CONVENTION « PASSAGE »

L'an deux mille vingt-cinq, le **14 avril**, le Conseil Municipal de SILLINGY, dûment convoqué le **07 avril 2025**, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation rurale au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

**Secrétaire de séance :**

Philippe LANGANNÉ

**Présents :**

Y. SONNERAT, K. FALCONNAT, L. MONDONGOU, F. DREME, G. PONTAROLLO, C. BERNIGAUD, E. FRULLINO, Y. BAUDIN, P. LANGANNÉ, G. FLUTTAZ, J-C. PERCEVAL, C. PEPIN, A. GIMENEZ, J. CHAMOSSET, N. DAVIET, L. DUBOIS, J-M STÉDILE, S. CARTIER, D. DEVULDER, F. MONTAGNON

**Absent :**

R. DALLEVET, P. AGERON, I. RAVIER, I. PACHECO, V. LEBAILLY, G. BALLANSAT, S. FORNUTO, C. BRUCHE, M. RABATEL

**Pouvoirs :**

P. AGERON à F. DREME ; I. RAVIER à N. DAVIET ; S. FORNUTO à L. DUBOIS ; C. BRUCHE à J-M STÉDILE

---

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et suivants ;

**VU** la volonté municipale de soutenir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes du territoire ;

**VU** le dispositif des "chantiers éducatifs" porté localement par la commune de SILLINGY, en partenariat avec l'association « Passage » ;

**VU** le projet de convention entre la commune de Sillingy et l'association « Passage », encadrant les modalités de mise en œuvre du dispositif pour l'année 2025 et notamment la rémunération des jeunes ;

**ENTENDU** le rapport présenté par Madame Karine FALCONNAT, première adjointe ;

Délibération 2025-030 exécutoire compte tenu :	
De sa transmission en Préfecture le :	17 avril 2025
De sa mise en ligne le :	17 avril 2025

**CONSIDÉRANT :**

- que le dispositif des chantiers éducatifs permet à des jeunes, prioritairement de la commune de SILLINGY, de 14 à 17 ans de participer, pendant les vacances scolaires, à des chantiers d'utilité collective encadrés par des éducateurs et des agents techniques municipaux ;
- que ces chantiers visent à favoriser l'autonomie, la responsabilisation, le respect du travail et à sensibiliser les jeunes à la vie collective et citoyenne ;
- que la commune de Sillingy entend renforcer son engagement en faveur de la jeunesse et de l'insertion par l'activité ;
- que la signature d'une convention entre la commune et l'association Passage est nécessaire pour formaliser le partenariat et fixer les conditions de rémunération des jeunes sur la base du SMIC, la commune de SILLINGY remboursant par la suite, les salaires et les frais à l'association « Passage ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	23	Majorité absolue	12
		J-M STÉDILE ne prend pas part au vote			

POUR(S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)
23 Unanimité		

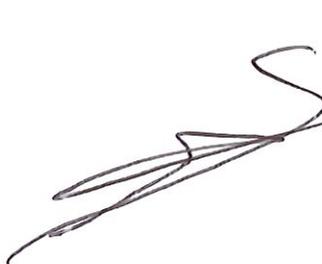
**APPROUVE** la convention à intervenir entre la commune de Sillingy et l'association Passage relative à la mise en œuvre du dispositif des chantiers éducatifs jeunes pour l'année 2025.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

**Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.**

Le Maire  
Yvan SONNERAT

Le Secrétaire de séance  
Philippe LANGANNÉ



Délibération 2025-030 exécutoire compte tenu :	
De sa transmission en Préfecture le :	17 avril 2025
De sa mise en ligne le :	17 avril 2025